

Tel: 03.89.83.93.46

Sierentz, le 23 janvier 2025

C/R de la réunion du Comité Directeur du 21 Janvier 2025 - Début 18h12

Présents: Sébastien Ammann, Stéphane Baumlin, Gilles Bourges, Paul Fritsh, Agnieszka Koska-Flory,

Arnaud Meyer, Jean-Pierre Spiehlmann, Michel Tirat, Francis Varaine, Raphaël Wacker,

Excusés: Philippe Patureau,

Albert Elser Olivier Rapp

Absents: Denis Bangel

Vianney Salles

- 0) Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 Novembre 2024 Le compte rendu de la réunion du comité 05 Novembre 2024 est approuvé à l'unanimité
- 1) Trésorerie Situation au 21 janvier Jean-Pierre nous présente la situation suivante : à ce jour le compte courant de l'association est d'un montant de 35569 € , 78797 € pour le livret bleu, 16901 € pour Parts B et 20000 € pour Tonic 84. Gilles fait remarquer que le Livret Bleu étant plafonné au montant de 76500 €, tout dépassement de cette valeur ne rapporte pratiquement rien en intérêts , il suggère donc de virer l'excédent du Livret Bleu soit environ 2200 € sur le comte titre des parts B. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le comité
- 2) Pas de tir 25M

Dans le cadre de la « dépollution au plomb » l'installation de ventilation a été reconfigurée dans ce sens avec un déplacement du moteur au fond du pas de tir vers le mur de cibles, les premières mesures sont plutôt concluantes et cela fonctionne assez bien, il reste des pièces à installer pour parachever l'installation dont la grille de ventilation (reçue et à fixer), les caissons, les 6 bouches réglables etc...également il faut affiner la manière d'apporter l'air du côté des tireurs, la réflexion est en cours.

Pour ce qui est du prototype de piège à balles fabriqué par une société strasbourgeoise B2OS https://b2os.fr/produits les tests ont débutés notamment avec du calibre 22LR et 9 mm ; Sébastien et Gilles vont faire en sorte que son installation soit plus pratique qu'actuellement ; Se pose la question du coût de consommable avec ce type de récupérateur , et Stéphane propose également qu'une contrepartie soit négociée dans un partenariat avec B2OS e compensation de notre contribution à la mise au point ; Gilles rappel l'intérêt pour tous de minimiser au mieux la pollution au plomb sur tous les pas de tir.

3) Manifestation club, AG et tir public rappel par Gilles des dates fixées pour 2025 : Tir public 14 et 15 juin, Assemblée Générale 21 septembre, Choucroute 9 Novembre

Association de droit local (code APE: 926C Autres activités sportives N°SIREN: 453 016 172 N°SIRET: 453 016 172 00018) Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz Agrément Jeunesse et Sport: N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



Tel: 03.89.83.93.46

4) Réflexion sur la récupération du plomb au 10 m

Gilles insiste sur l'intérêt d'être proactif dans le cadre de la « dépollution du plomb » rappelant que c'est un des objectifs au plan national de notre nouveau et fraîchement élu Président de la FFTir Hugues SENGER! La société ACIA, qui commercialise les produits ECOTRAP https://www.ecotrap.org/produits/ est notamment spécialisée dans le domaine de la protection de l'environnement contre la pollution par le plomb dans le tir sportif, a été sollicitée par Gilles pour l'établissement d'un devis qui permettrait d'équiper les cibles Meyton de notre pas de tir 10 m; Le devis proposé par Mr Cedita responsable de la société en question, se montrait à environ 12 000 €/TTC installation comprise, montant dont la moitié serait prise en charge par la Ligue. Lors de championnats à Châteauroux ce type de dispositif équipera les postes de tir, Raphaël se chargera de l' examiner de plus près et de nous faire un retour à ce sujet.

Michel fait remarquer qu'il serait également judicieux de remettre en bon état de fonctionnement l'aspiration du 10 m.

Suggestion est également faite pour l'achat d'un aspirateur plus puissant pour mieux éliminer les poussières lourdes comme celles de plomb.

5) Bilan de la consommation électrique 2024

Gilles fait un point sur les économies de consommation électrique grâce au études réalisées par Georges GOETSCHY et Sylvain SANLAVILLE et aux modifications induites apportées au niveau des éclairages : ampoules remplacées par du Led, nouvelle installation de chauffage etc. ...le gain constaté entre 2021 et 2024 est ainsi de 23 % (33200 KW à 25900 kW)

6) Animations ville de Sierentz

Gilles demande aux membres du comité et aux membres du STS en général d'être plus présents et actifs dans le cadre des manifestations organisées par la Mairie de Sierentz tout au long de l'année, ce dans l'esprit de la réciprocité vis à vis du soutient que la Mairie accorde au STS.

7) CDFDC informations

Après avoir été sélectionnée au départementales, notre équipe est maintenant conviée à concourir aux Régionales qui se tiendront à Kaltenhouse le 2 février prochain. Compte tenu du fait que l'équipe est convoquée aux aurores et si loin de notre base , Gilles propose de prendre en charge les chambres d'hôtel proches de Kaltenhouse de sorte que nos compétiteurs puissent arriver en pleine possession de leurs moyens sur le pas de tir le jour J.

Proposition adoptée à l'unanimité et réservations effectuées.

8) Travaux

- Journées de travail – 1er samedi du mois : Il est demandé que les boîtes de récupération des plombs équipant les gongs du 25 et du 50 mts soient vidées régulièrement, Gilles doit faire un mail de rappel à ce sujet.

- Cibles sport Quantum

Nous allons recevoir 5 cibles supplémentaires , coût installées 6000 € . Gilles Remercie François DETRAYE et Paul FRITSCH de leur implication dans l'entretien des cibles déjà installées (nettoyage régulier des écrans de protection etc.)

- Pièce de rangement

Après un début difficile avec avec le gros œuvre le sort s'acharne car les boiseries de fermeture ont été Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018) Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



Tel: 03.89.83.93.46

commandées avec les mauvaises dimensions, donc nouvelle commande de rectification et délai qui s'allonge à Mars au mieux pour la suite (carrelage,isolation...) l'installation électrique va être lancée en attendant des jours meilleurs.

9) Questions diverses / Tour de table

- Machine à café : Compte tenu des besoins actuels afin de mieux équiper le bar , Stéphane fait part de l'existence d'une promo intéressante pour une machine Delonghi prix environ 450 €, Gilles examine la proposition en détail pour valider ou pas l'intérêt d'un tel achat
- Température des locaux en particulier 10 M , certains de nos membres se plaignent d'avoir froid pendant les heures de séances de tir. Gilles fait remarquer que les températures peuvent être réglées à partir du Bureau si nécessaire pour déclencher le chauffage plus tôt ; actuellement les réglages par défaut sont mini 14° et marche à 16 °C.

Gilles doit voir avec David Muller si il est possible d'augmenter ces températures .

- masques papier pour les cibles électroniques MEYTON :

Rappel des règles de remplacement des cibles « usées » : - pour les membres en général, il peuvent acheter des maques neufs auprès des moniteurs par 5 unité = 4 € , pour l'école de tir et les compétitions les masques utilisés sont financés par la Ligue ou le CDT68.

Francis : signale la vétusté du chauffe eau de la cuisine, Gilles rappel que des travaux de rénovation de la cuisine sont prévus quand le chantier de la réserve sera terminé.

Paul: demande l'aide de bénévoles pour samedi 25 janvier afin de sortir les branches qui gênent au niveau de la clôture du 50 m suite à la chute de gros arbres; Gilles signale que la mairie est alertée du fait que les troncs sont trop imposants et doivent être extraits par un professionnel avec un grumier; dans l'attente de cette intervention le 50 a été déclaré Fermé jusqu'à nouvel ordre.

Fiches oranges les fiches des membres s'accumulent au 25 m une fois les 3 tirs encadrés effectués , Sébastien suggère donc que lors du passage du 10 au 25 m après les 13 première séances, une seconde Fiche de couleur verte soit attribuée à chaque membre.

Accès ITAC: doit être effectué par Gilles pour chaque moniteur, Raphaël doit quant à lui organiser une séance de formation pour les moniteurs concernés.

Formulaires Adhésion Gilles et Sébastien signalent que afin de mettre les formulaires de demandes d'adhésion d'une part en conformité avec le Règlement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées personnelles et d'autre part pour les simplifier, leur contenu a été modifié de sorte que les consentements des futurs membres : aux heures de travail, aux données personnelles, au règlement intérieur et au droit à l'image soient approuvés par une seule signature.

Dossiers de candidature deux demandes d'adhésion sont proposées par Sébastien et soumis à l'approbation du comité , il s'agit de Mrs GERBER père et fils. Après examen leur adhésion au STS est acceptée à l'unanimité.

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018) Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994



Tel: 03.89.83.93.46

Journées de travail Raphaël signale que certains membres ne reçoivent pas les mails à temps pour effectuer leurs heures.

Gilles:

- Cérémonie des Vœux du Président : pas assez de solennité lors de la remise des médailles , peut être que les jeux ont traîné en longueur, il faudrait peut être se poser la question du maintien de cet événement , voir le dissocier de la remise des médailles qui mériterait plus de solennité . A réfléchir pourquoi ne pas faire remettre les médailles par le R.E.C. Raphaël en l'occurrence.
- Gilles demande que l'on ne multiplie pas trop les canaux de communication par ex la boite mail info@stsierentz.org à relever plus fréquemment certains mails ne sont pas lus, Sébastien et Michel s'en chargent.

-date du prochain comité fixée au 25 mars 18h

L'ordre du jour étant épuisé, pas de question complémentaire, la séance est levée à 21h23 Michel TIRAT Gilles BOURGES

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018)

Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994